

40 ans après la loi Veil, continuons le combat pour le droit des femmes!

Profitions de cette date anniversaire symbolique dans le droit à l'IVG pour revendiquer encore et toujours plus, parce qu'il faut le dire : aujourd'hui encore, il n'est simple ni d'avorter, ni de le dire.

Une politique d'austérité au service d'un état réactionnaire, capitaliste et patriarcal.

Les attaques globales et les réformes des gouvernements successifs de droite comme de gauche ont détruit les services publics avec successivement la T2A, puis la loi HPST. On ne parle plus de qualité de prise en charge à l'hôpital mais de « rentabilité » : il n'est pas étonnant alors que l'IVG devienne un acte quelconque, pas spécialement rentable de surcroît. Au lieu de privilégier un accueil par du personnel formé et volontaire dans des locaux spécifiques, les CIVG sont intégrés dans des services de gynécologie (comme à la Croix Rousse), voire de chirurgie ambulatoire (comme à Lyon Sud), avec un personnel toujours en sous-effectif.

En France, dans le cadre de la mise en place de la mesure gouvernementale « 100% remboursé », les femmes les plus pauvres ou étrangères ne pouvant bénéficier que de l'AME, ont de grosses difficultés pour que l'IVG soit prise en charge. De plus, les étrangères et/ou non-résidentes demandant une IVG sont soumises aux mêmes conditions que les citoyennes françaises, mais l'IVG n'est pas prise en charge par l'État si l'acte pratiqué en France est contraire aux lois du pays d'origine de la femme.

En tant que droit, l'avortement n'est pas remis en cause, mais ses opposants souhaitent faire entendre leur voix. Le collectif "En marche pour la vie", proche de "La Manif pour tous" et des milieux catholiques, par exemple, défile à Paris le 19 janvier pour demander l'abolition de l'avortement.

Pression sociale d'une société patriarcale.

On devrait pouvoir avorter sans qu'aucun jugement ne soit porté, et au moment où on le souhaite. C'est pourtant l'inverse que l'on voit encore aujourd'hui : culpabilisation, jugements et attaques de l'extrême droite et de toutes les religions, fleurissent.

Comment ne pas se révolter quand on sait que des médecins ont le droit de mettre en avant une clause de conscience lorsqu'une femme demande une IVG ? Même s'ils sont tenus d'informer, encore faut-il qu'ils orientent vers les services adaptés et dans les délais suffisants. Car les conséquences peuvent être traumatisantes et coûteuses en cas de dépassement du délai légal de 12 semaines.

Dans le monde.

Toutes les femmes du monde devraient avoir accès à une contraception et un avortement libres et gratuits ou entièrement remboursés. Et pourtant on ne constate que du recul...

En Europe, l'IVG n'est toujours pas autorisée à Chypre, Malte, en Pologne, en Irlande...

Dans le monde, la liste s'allonge. Au sein de l'union européenne, un texte qui réclamait un accès généralisé à la contraception et à des services d'avortement sûrs a été rejeté en décembre 2013 ? par le parlement européen.

Les attaques de la droite, de l'extrême droite et des intégristes catholiques, très offensives sur le droit à l'avortement, se multiplient : actions sournoises sur internet sous couvert d'aide et de conseil à l'avortement, rassemblements dans la rue pour des manifestations et des prières... Les pays qui disent respecter toutes les libertés et faisant même la leçon à d'autres, ont sur ce thème rien de mieux à proposer aux femmes souhaitant stopper une grossesse. Et constatons que récemment encore en Espagne, c'est grâce à la mobilisation populaire que l'IVG n'a pas été tout simplement supprimé.

C'est par la lutte que les femmes ont obtenu la dépénalisation de l'avortement, c'est par la lutte que nous obtiendrons:

La liberté de disposer de notre propre corps et de notre sexualité sans intrusion de l'Etat et des religions

La reconnaissance de notre capacité à décider si nous voulons être mères ou pas, quand nous le souhaitons, sans telles, sans période de réflexion, que nous soyons mineures ou majeures, avec ou sans papiers.

L'éducation sexuelle pour jouir de notre propre sexualité, sans risque, avec autonomie et responsabilité, en rompant avec l'hétéro-normativité.

La prise en compte de l'Urgence sociale comme étant à la réduction des inégalités de territoire dans l'accès à l'éducation à la sexualité, à la contraception, et à l'avortement.

L'instauration des CIVG autonomes à l'hôpital de la Croix-Rousse et à Lyon Sud, et plus généralement contre les restructurations hospitalières, afin de conserver des CIVG spécifiques avec du personnel dédié formé.

Le remboursement complet du parcours IVG de la première consultation à l'échographie de contrôle post-IVG.